

Liberté Égalité Fraternité

Direction des Relations et des Ressources Humaines

DRRH/24-1020-233 du 16/09/2024

APPEL A CANDIDATURES : ENSEIGNANTS POLE D'ENSEIGNEMENT POUR LES JEUNES SOURDS - RENTREE SCOLAIRE 2024

Destinataires : Mesdames et messieurs les professeurs spécialisés s/c Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'Éducation nationale - Mesdames et messieurs les chefs d'établissement du 2nd degré, S/c de Mesdames et messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Dossier suivi par : Mme MALLURET - Conseillère technique de région académique pour l'école inclusive : 06 37 26 01 29 - ce.miraep.ctash@region-académique-paca.fr

1 poste d'enseignant de LSF est à pourvoir au sein du pôle d'enseignement des jeunes sourds pour la rentrée 2024.

Ce poste est ouvert aux enseignants titulaires et non titulaires.

Les professeurs intéressés sont invités à se reporter à la fiche de poste ci-jointe précisant les modalités de candidature et les conditions d'exercice.

Les candidatures doivent être transmises par e-mail à <u>ce.miraep.ctash@region-academique-paca.fr</u> dans les 15 jours suivant la publication de cet avis, s/c de l'inspecteur ou du chef d'établissement, selon les consignes cidessous :

Objet:

- POSTE ENSEIGNANT DE LSF - ASH/ECOLE INCLUSIVE 2024 - NOM - PRENOM

Copie à : circonscription ou établissement d'affectation du candidat

Copie à : DRRH : ce.drrh@ac-aix-marseille.fr

Elles doivent comporter :

- un curriculum vitae,
- une lettre de motivation avec mention obligatoire du téléphone portable et du mail académique pour envoi de la convocation.

Pour les enseignants :

- le dernier rapport d'inspection ou compte-rendu de rendez-vous de carrière,
- la fiche jointe comportant l'avis de l'inspecteur de l'Éducation nationale CCPD ou ASH ou du chef d'établissement et de l'inspecteur disciplinaire (IA-IPR ou IEN/ET) pour les personnels du 2nd degré.

Les candidat(e)s retenu(e)s seront convoqué(e)s à un entretien (convocation adressée par courriel).

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Directeur des Relations et des Ressources Humaines



Liberté Égalité Fraternité

| FICHE DE POSTE Année 2024-2025 | | | |
|-----------------------------------|----------------------|--|--|
| | INTITULE DU POSTE | Enseignant de LSF en classes bilingues : langue des signes française (LSF) / français écrit Pôle d'enseignement des jeunes sourds 1 ^{er} et 2 nd degré | |
| | PLACE DU POSTE | 1 poste d'enseignant de LSF en classes bilingues (LFS-FE) implanté au collège Louis Pasteur, Marseille, 9ème | |
| PROFIL DU POSTE | CADRE GENERAL | Référence: - Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation de la citoyenneté des personnes handicapées; - Décret n° 2006-509 du 3 mai 2006 relatif à l'éducation et au parcours scolaire des jeunes sourds; - Arrêté du 1er juillet 2013 fixant un référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat; - Arrêté du 11 juillet 2017 fixant les programmes d'enseignement de la LSF L1 à l'école primaire et au collège; - Volume complémentaire du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (6 mars 2018); - Circulaire n° 2017-011 du 3 février 2017 relative à la mise en œuvre du parcours de formation du jeune sourd (BO n° 8 du 23/02/2017) Le pôle d'enseignement pour les jeunes sourds (PEJS) est un dispositif académique constitué d'un ensemble d'établissements des premiers et seconds degrés, implanté dans les Bouches-du-Rhône et doté d'un professeur de LSF. Le PEJS de l'académie d'Aix-Marseille assure la continuité du parcours scolaire des élèves pour lesquels les familles ont fait le choix d'un mode de communication en langue des signes française / français ecrit (LSF-FE). Pour la rentrée 2024, il se composera d'une classe de cycle 1, une classe de cycle 2 et une classe de cycle 3, dans le groupe scolaire Saint Tronc Castel Roc à Marseille, 13009. Chaque classe sera accompagnée d'un AESH collectif. Principes majeurs du PEJS - Permettre une scolarisation en classe ordinaire qui réponde aux besoins de chaque élève et au choix linguistique de chaque famille; - Rendre effectif le libre choix de communication : communication bilingue (langue des signes et langue française écrite); - Permettre aux élèves ayant fait le choix d'une communication bilingue de maîtriser la LSF comme langue de communication; - Organiser un parcours continu et cohérent de l'école maternelle au lycée. Objectifs pédagogiques prioritaires de l'enseignement dispensé en classe bilingue LSF-FE: - Permettre aux élèves en classe bilinque au sein du PEJS de maîtriser la LSF comm | |

| | | apprentissage du français écrit, dans le cadre du parcours linguistique bilingue, en référence aux programmes; - Permettre aux élèves de maitriser la langue française écrite (objectif fondamental). Assurer l'apprentissage de la lecture puis la maîtrise de la lecture et de l'écriture (sans méthode phonologique); - Permettre aux élèves signants, d'avoir à la fin de la classe de CM2, un niveau de maîtrise suffisant de la langue des signes française et du français écrit afin de pouvoir poursuivre au mieux les apprentissages dans le cadre d'un parcours linguistique choisi au collège puis au lycée. Le fonctionnement des classes bilingues LSF-FE fait partie intégrante du projet d'école. Les enseignants sont placés sous l'autorité de l'IEN de la circonscription avec l'appui de l'IEN ASH de secteur. |
|------------------------|---|--|
| | COMPE- TENCES | Posséder une bonne connaissance du système éducatif, du champ de l'ASH en particulier Posséder des capacités d'écoute, d'adaptabilité dans la relation, des compétences dans la médiation Avoir de bonnes connaissances des besoins éducatifs particuliers des élèves en situation de surdité Avoir des compétences pédagogiques et didactiques sur les différentes modalités de communication alternative ou de soutien à la communication Faire preuve de qualités relationnelles avérées et posséder de réelles capacités à travailler en équipe dans le cadre de l'école comme du PEJS et à coopérer avec les parents et les partenaires de l'école. |
| | PRE-REQUIS (diplômes/ expérience) | Poste ouvert aux titulaires et non-titulaires, détenteurs du niveau de maitrise C1 en LSF |
| 별 | NOMINATION | Le poste est vacant au 1 ^{er} septembre 2024 |
| ISTRA | REGIME HORAIRE | Les obligations réglementaires de service sont celles du corps d'origine régies pour le 2nd degré par le décret 2014-941 du 20 aout 2014. |
| CONTEXTE ADMINISTRATIF | MODALITES DE CANDIDATURE | Les candidatures doivent être transmises par e-mail à ce.miraep.ctash@region-academique-paca.fr dans les 15 jours suivant la publication de l'avis, s/c de l'inspecteur ou du chef d'établissement, selon les consignes ci-dessous : Objet : POSTE ENSEIGNANT PEJS – ASH/ECOLE INCLUSIVE 2024 – NOM-PRENOM Copie à : circonscription ou établissement d'affectation du candidat Copie à : DRRH : ce.drrh@ac-aix-marseille.fr Elles doivent comporter : - un curriculum vitae, - une lettre de motivation avec mention obligatoire du mail et du téléphone portable pour envoi de la convocation, |
| | CONTACT | Mme Anne MALLURET, CTRA-ASH : 06 37 26 01 29 Mme Béatrice DOMOISON, IEN ASH 13 : 06 09 95 98 52 |